Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

068-226800019-20190701-0000020387-DE

Acte certifié exécutoire

Envoi: 03/07/2019

Réception par le Préfet : 03/07/2019

Publication: 08/07/2019

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de l'Assemblée





Extrait des délibérations

de la Commission permanente

N° CP-2019-7-2-4 **Séance du** lundi 1 juillet 2019

SOUTIEN AUX ACTIONS ET ANIMATIONS TOURISTIQUES

PROMOTION ET COMMUNICATION DES NAVETTES DES CRETES 2019

Présidence de : Mme Brigitte KLINKERT

PRESENTS:

M. BIHL, Mme BOHN, MM. COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, MM. FERRARI, GRAPPE, Mme GROFF, MM. HABIG, HAGENBACH, HEMEDINGER, JANDER, Mmes LUTENBACHER, MARTIN, MILLION, MULLER Betty, ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, M. SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. TRIMAILLE, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

EXCUSES AVEC PROCURATION:

M. ADRIAN donne procuration à Mme SCHMIDIGER.

Mme HELDERLE donne procuration à M. BIHL.

Mme JENN donne procuration à Mme BOHN.

Mme MEHLEN-VETTER donne procuration à M. HAGENBACH.

M. MULLER Lucien donne procuration à Mme MARTIN.

M. MUNCK donne procuration à M. SCHITTLY.

M. STRAUMANN donne procuration à Mme KLINKERT, Présidente du Conseil départemental.

La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU l'article L 1111-4 du Code Général des Collectivités Territoriales selon lequel la compétence en matière de tourisme est partagée entre les communes, les départements et les régions,
- VU les articles L 132-1 à L 132-6 du Code du Tourisme relatifs à la compétence des départements en matière de tourisme,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2017-4-12-3 du 1^{er} septembre 2017 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2018-6-2-1 du 14 décembre 2018 relative à la politique de l'attractivité des territoires, du développement touristique, de l'urbanisme et de l'aménagement,

- VU l'avis favorable de la Commission Aménagement du Territoire et Tourisme lors de sa réunion du 7 juin 2019,
- VU le règlement financier départemental,
- VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Attribue une subvention de 5 000 € à Alsace Destination Tourisme pour les actions de promotion et de communication des Navettes des Crêtes au titre de 2019. Cette subvention sera versée en une seule fois,
- Prélève les crédits correspondants sur le programme F741, chapitre 65, fonction 94, nature 6574 du budget départemental.

M. DELMOND ne participe ni au débat ni au vote en sa qualité de Président d'Alsace Destination Tourisme

La Présidente

Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité